



Conseiller animalier (H/F/X)

Animaux - Elevage

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Vous avez l'âme d'un commerçant mais votre dada ce sont plutôt les animaux ? Vous connaissez toutes les races de chiens, chats, lapins, oiseaux et compagnies ? Pour devenir Conseiller animalier et rendre des maîtres et des animaux heureux ?

Le Conseiller animalier et la Conseillère animalière sont des personnes qui peuvent **conseiller judicieusement la clientèle désireuse d'acquérir un animal de compagnie** et/ou des accessoires et/ou des aliments pour les animaux qu'elle possède.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Conseiller animalier.

Assurer la sélection et la reproduction des animaux : sélectionner les races et pédigrées de chaque animal afin d'assurer leur reproduction. Chats, chiens, poissons, reptiles, petits mammifères de compagnies, animaux de parcs,...

Assurer le bien-être et les soins aux animaux : assurer une alimentation adaptée, maintenir un bon état de santé global de l'animal, veiller à l'hygiène, prévenir des maladies.

Assurer les bases de l'éducation : analyser le comportement du chien et du chat.



Gérer l'activité commerciale : accueillir et conseiller le client selon ses envies et ses besoins. Réaliser la vente d'animaux et des produits additionnels. Gérer l'ap ainsi que les aspects commerciaux de l'entreprise tels que la pub, les promotions, l'approvisionnement,...

Gérer les locaux et le matériel : organiser son lieu de travail, son commerce, son animalerie. Entretienir le lieu de travail ainsi que les équipements et le matériel.

S'intégrer dans la vie professionnelle : respecter les obligations légales et réglementaires du secteur, respecter l'éthique et la déontologie. Participer à la vie con associative liée au secteur.

Les conseillers animaliers doivent posséder des connaissances en soins et en psychologie animale. **Dans leur animalerie, ils vendent des chiens, des chats, des oiseaux, des hamsters ou encore les NAC, les poissons et tous autres types d'animaux selon les spécialisations**

Ils gèrent les différentes phases de l'acte de vente en ayant une bonne connaissance de leurs animaux, de leur marchandise et de leur surface commerciale. Ils organisen évidence des animaux et marchandise dans le magasin. Ils assure également la gestion complète de l'entreprise : personnel, marchandises, animaux, conditions d'hygièr

Grâce à cette formation au poil, vous serez comme un poisson dans l'eau sur le marché de l'emploi ! Alors, qu'attendez-vous pour vous inscrire ?

La pratique en entreprise est recommandée dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8 cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Débouché(s) métier(s)

Créer / reprendre un commerce

Employé / Employée dans une animalerie

Employé / Employée dans un centre d'accueil pour animaux

Débouché(s) future(s) formation(s)

Gestionnaire de pensions pour animaux (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/gestionnaire-de-pensions-pour-animaux>)

Point(s) fort(s)

Sur le terrain Proche des animaux Contact client

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise, homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion



Aptitudes

Le Conseiller animalier et la Conseillère animalière doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients, personnel, éleveurs, fournisseurs.

Présentation et communication : vous serez amené à présenter et décrire des produits et des animaux à des clients, il faut donc les informer et tenter de les convaincre.

Passion : ce métier requiert une passion envers les animaux puisque vous devez développer au maximum vos connaissances en la matière. Vous côtoyez des animaux tous les jours.

Flexibilité : même si vous travaillez en magasin à horaire fixe, il se peut que vous deviez intervenir pour soigner ou nourrir des animaux.

Rigueur et discipline : vous vendez des accessoires pour animaux mais aussi des animaux, vivants. Vous respectez donc toutes les consignes liées au bien-être animal et à l'hygiène.

Programme

1ère année :

V60/5 Sélection et reproduction des animaux (24h)

V60/5 Bien-être et soins aux animaux (26h)

V60/5 Bases de l'éducation (28h)

V60/5 Gestion de l'activité commerciale (20h)

V60/5 Gestion des locaux et du matériel (8h)

V60/5 Intégration dans la vie professionnelle (14h)

V60/5 Présentation des filières de 2ème CE (2h)

2ème année:

V09/6 Bien-être et soins aux animaux (4h)

V09/6 Bases de l'éducation (40h)

V09/6 Gestion de l'activité commerciale (4h)

V09/6 Intégration dans la vie professionnelle (6h)

V09/6 Organiser les séquences d'éducation (80h)



Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>) ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire du **certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir la pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à des formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de janvier.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques>) , une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Sites de formation

Liège - Château Massart, Libramont.

